



Succession et immobilier et disparition

Par **gegene**, le **29/04/2011** à **21:13**

Bonjour,

Nous avons perdu notre mère il y a 3 ans en février, entre temps l'un de mes frères a disparu sans laisser d'adresse en août de la même année. nous avons dû placer notre père par la suite en maison de retraite. Nous désirons avec l'accord de notre père vendre la maison qu'il occupait avec notre mère sous le régime de la communauté de biens, il semblerait que l'absence de notre frère empêche cette transaction, nous avons demandé une recherche dans l'intérêt des familles auprès des autorités puis une recherche par un généalogiste sur les conseils de notre notaire qui nous affirme que cette procédure peut durer plusieurs années, mon père peut-il vendre son bien immobilier malgré cela afin que ce bien ne se déprécie pas à force de non-occupation, et des frais qu'il engendre en entretien à mon père, merci de m'éclairer au mieux.

Par **mimi493**, le **29/04/2011** à **23:08**

Tentez de le faire déclarer absent